

Concours général agricole 2010

Les inscriptions au Concours Général Agricole 2010 sont ouvertes. Vous pouvez retirer et déposer votre dossier d'inscription auprès de votre syndicat d'appellation.

Attention aux dates limites de dépôt de votre candidature :

- **Pour le Floc de Gascogne : 4 décembre 2009 (le 11 décembre 2009 par internet directement sur le site du CGA)**
- **Pour les vins Côtes de Gascogne et Côtes de St Mont : les inscriptions se clôtureront début janvier et la pré-sélection aura lieu début février.**

Vous pouvez obtenir toutes les informations nécessaires auprès de votre syndicat d'appellation ou sur le site du Concours Général Agricole : www.cga-paris.com (le dossier d'inscription et le règlement général sont téléchargeables en ligne)

Pour toute information :

- Syndiat du Floc de Gascogne : 05 62 09 85 41
- Syndicat des Côtes de Gascogne : 05 62 09 82 19
- Syndicat des Côtes de Saint Mont : 05 62 69 64 79
- Syndicat du Madiran : 05 62 31 90 67.

Volonté Paysanne du Gers n° 1171 - 20 novembre 2009